

# Notice des Annexes sanitaires

## Schéma des réseaux d'eau

### Les caractéristiques techniques du réseau d'eau potable de Fort de France

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) a récupéré la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire. Le service est assuré en régie communautaire autonome par ODYSSI qui produit et distribue l'eau potable des communes de Fort-de-France, du Lamentin, de Saint-Joseph et de Schœlcher.

### Le réseau

La CACEM enregistre près de 800 km de canalisations dont plus de 363,709 km sont localisés sur la commune de Fort de France. Les canalisations sont en majorité en fonte (78.3% du réseau total est concerné), auxquelles s'ajoute également du PVC, du polyéthylène ou de l'acier.

RESEAU AEP FDF		
Matériaux	Lineaire	Répartition
Fonte	284 991 ml	78,3%
PVC	42 570 ml	11,7%
Polyéthylène	32 576 ml	9%
Acier galva	3 572 ml	1%
<b>TOTAL</b>	<b>363 709 ml</b>	<b>100%</b>

Tableau des matériaux constituant le réseau AEP de Fort de France, source Rapport ODYSSI 2016

En 2014 ODYSSI affichait un rendement de 60 du réseau et un indice de perte de 41 m<sup>3</sup>/km/j. La pression quantitative sur la ressource est donc d'autant plus importante. Les disponibilités en eau sont très limitées dans le Sud de l'île, surtout en période de carêmes secs où les rivières présentent des débits très faibles. Cette situation impose de longues canalisations parcourant l'île du Nord au Sud.

### Les ouvrages de prélèvements

Les ouvrages de prélèvements de la CACEM se répartissent de la sorte :

	Captages	Débits (m <sup>3</sup> /j)
<b>Eaux superficielles</b>	20	164 315
<b>Eaux souterraines</b>	16	10 056
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>174 371</b>

Source : Données ARS

A cela s'ajoute, 27 usines de production d'eau potable (UPEP), 298 réservoirs et plus de 3000 km de linéaire de réseaux.

Sur la commune de Fort-de-France, 5 captages en exploitation sont présents. Au total, 94% des volumes prélevés viennent des rivières, principalement au Nord de la Martinique dont plus de 70% de la production d'eau potable est issue de 4 captages. Ils sont localisés pour la rivière Blanche (2 sites), sur la rivière Capot ainsi que sur la rivière Lézarde.

- La rivière Blanche est située en limite nord de la commune de Fort de France, ses deux captages disposent d'un arrêté préfectoral de DUP et sont classés stratégiques (le captage Bouliki est situé en limite Nord Est de Fort de France). Elle constitue ainsi une ressource sécurisée et de qualité pour l'approvisionnement en eau potable des habitants.
- La rivière Monsieur était aussi prélevée pour la production d'eau potable, mais, du fait de la forte vulnérabilité de cette ressource aux pollutions, les autorités ont opté pour l'arrêt de l'exploitation du captage de la rivière Monsieur.

Toutes les déclarations de périmètre de protection des points de captage et autorisations de prélèvement sont validées par le préfet. Elles sont applicables immédiatement, notamment sur les débits réservés et les débits minimums biologiques (Dmb). Ces Dmb visent à garantir un débit d'écoulement d'eau permanent dans les rivières y compris lors des épisodes de carême. L'objectif étant d'assurer une continuité écologique de la faune et de la flore.

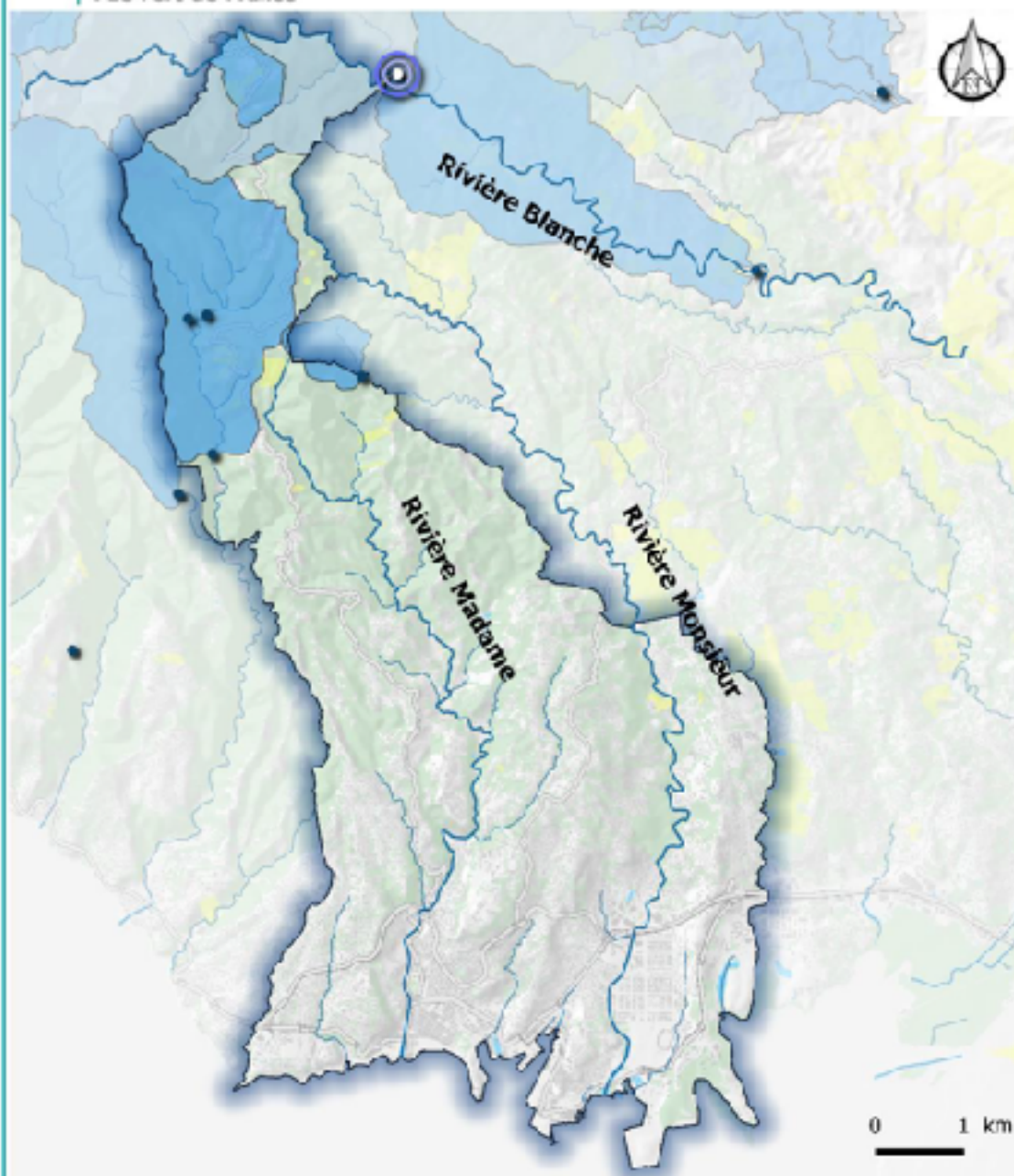
L'évolution des volumes annuels (en litres) produits en fonction des stations de Forts de France sur les années 2013 à 2019 sont les suivants :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Didier	5 215 044	5 091 223	5 014 773	5 319 762	5 544 791	6 288 231	5 300 322
Durand	7 745 489	8 312 484	8 337 391	7 744 423	7 856 865	7 946 852	7 720 446
Caléière	74 027	71 837	57 157	30 781	0	0	0
<b>Total</b>	<b>12 984 555</b>	<b>13 475 544</b>	<b>13 409 316</b>	<b>13 094 466</b>	<b>13 401 656</b>	<b>14 235 083</b>	<b>13 067 968</b>

*Source : RA ODISSY 2019*

## La sécurisation de la ressource en eau potable

PLU Fort-de-France



### Périmètre de protection

- Captage et Périmètre de Protection Immédiat
- Périmètre de Protection Rapproché
- Périmètre de Protection Éloigné
- Captage stratégique (Boulki)
- Cours d'eau permanent

Sources : IGN, Observatoire eau martinique

Date : 23 / 11 / 2017

even  
Conseil

## **Fragilité du système d'approvisionnement**

Les aléas climatiques subis ces dernières années ont mis en évidence la fragilité du système d'approvisionnement et de production en eau potable face aux situations de crise lors des assèchements des cours d'eau en période de carême ou de pics de turbidité de l'eau après de fortes pluies. La sécurisation du service de distribution de l'eau est d'autant plus difficile que plus de 90 de la ressource exploitée est d'origine superficielle. Les forages et les sources sont peu exploités bien qu'ils jouent un rôle primordial dans les secteurs excentrés avec une faible demande. La recherche d'une utilisation optimale de l'eau et d'une gestion concertée des différentes ressources s'avère donc nécessaire pour permettre de sécuriser l'approvisionnement et la distribution en eau potable tout en minimisant les impacts sur les milieux. La sécurisation de la desserte d'une part et la recherche d'économie d'autre part, s'avèrent être les deux priorités des politiques locales. Pour cela, le SDAGE a établi une liste de captages stratégiques recelant des ressources majeures à préserver pour assurer l'alimentation actuelle et future en eau potable. Ces ressources sont soit :

- déjà fortement sollicitées et leur altération poserait des problèmes pour les importantes populations qui en dépendent
- actuellement faiblement sollicitées et préservées du fait de leur faible vulnérabilité naturelles ou de l'absence de pression humaine. Leur utilisation potentielle est cependant forte et leur état est à conserver pour assurer les besoins à moyen et long termes

## **Distribution & Consommation**

Tous les quartiers de Fort de France sont desservis par le réseau d'alimentation en eau potable en provenance du captage de Fort de France, Bouliki. Entre 2014 et 2015 la rivière Blanche présente des volumes d'eau prélevés en diminution de 6,8% au niveau de ce captage. Elle reste toutefois la source supportant les prélèvements les plus importants avec, en 2015 un volume total prélevé atteignant 8 230 994 m<sup>3</sup>.

La station de production est la station Durand, sa capacité de production est de 25 000 m<sup>3</sup>/j. Depuis 2011, la production de la station Durand est en augmentation. Les stations Didier et Caféière viennent compléter l'alimentation en eau potable des communes de la CACEM dont Fort de France. Sur la commune de Fort de France, les volumes consommés sont en légère diminution depuis 2013, ODYSI enregistre en 2015 une consommation de 11 652 355 m<sup>3</sup>.

Au niveau des captages, des stations de production et des unités de production, la qualité des eaux est considérée comme conforme pour les paramètres chimiques et bactériologiques par l'Agence Régionale de Santé. Seul point de vigilance : la source Cristal alimentant Fort de France « La Médaille » avec un pourcentage de conformité de 83 % dû à une mauvaise conformité chimique.

## **Réservoirs**

Ils permettent d'assurer la régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'accident grave, sur les conduites. Au sein de Fort-de-France il existe 27 réservoirs recensés dans le tableau ci-dessous, pour une capacité totale de 44 960L. Il faut noter que les réservoirs rattachés à CAFEIERE sont alimentés en majeure partie par la station de DURAND.

*Source RA ODYSY 2019*

17	Pichevin	1000	DIDIER	Morne Pichevin -Sainte Thérèse	1955
18	La Joyau	1500	DURAND	La Meyrand - Voir De Ville -Chateaubouef	
19	Dillon	3000	DURAND	Morne Dillon - Volga plage ZIP -	1973-1986
20	Morne Merissot	1000	DURAND	ZAC Chateaubouef	1975
21	Calebasse	300	DURAND	Calebasse	1963
22	Manoir	1500	DURAND	cité Bon'air -Route des religieuses	1983
23	Pennies	3000	DURAND	Edeuse - Ceridon	1971-1985
24	Religieuses	700	DURAND	Eoligieuse - Sainte Thérèse	1943
25	Châteaubouef	1500	DURAND	Zac de Chateaubouef	1980
26	Durand	1000	DURAND	Fort de France - Schoelcher	
27	Caféière	1250	CAFFIERE	Caféière - Savine Vilaine	1939
	<b>27</b>	<b>44940</b>			
12	Foyer	300	CAFFIERE	KWAME LOR	
13	Tiberge	3000	DURAND.CAFFIERE		1936-1971
14	Jambette	1000	DURAND	Jambette BeauSéjour	1971
15	Clarac	350	DURAND	Morne Desats - Recioatz	1934
15	Marine	2000	DIDIER	Renéville - Chateaubouef- TSE	1943-1968

## Schéma d'assainissement

Sur la commune, l'assainissement est partagé entre la gestion collective (40% de la population) et un assainissement autonome (60% de la population).

### L'assainissement collectif, une compétence de la CACEM

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la CACEM a récupéré la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire. Le service est assuré en régie autonome par ODYSSI qui gère l'exploitation et l'entretien des ouvrages (stations de traitement des eaux usées, postes de refoulement, canalisations...) de Fort de France du Lamentin, de Saint Joseph et de Schoelcher.

Le rapport annuel d'ODYSSI de 2019, nous donne les chiffres suivants :

<b>INDICATEURS</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Evolution 2018 - 2019</b>
<i>Population légale (population totale INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n+1) (nb)</i>	82 030	81. 006	-1.24%
<i>Nombre d'abonnements à assainissement collectif</i>	21 399	21 980	2.72 %
<i>Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées (nb)</i>	48 253	49563	2.71 %
<i>Taux d'habitants raccordés à l'assainissement collectif (%)</i>	58.82	61.18	2.36 pts

### Capacité épuratoire des stations

Fort de France bénéficie d'un nombre de stations d'épuration important permettant le traitement de ses eaux usées. Les STEP sont réparties au sud du territoire et dimensionnées de manière adaptée suivant la concentration de population. Les stations Dillon I et II et Pointe des nègres permettent de

traiter les eaux usées de la basse ville tandis que la station Godissard gère l'assainissement sur les hauteurs.

Le milieu récepteur est la Mer des Caraïbes par les rivières Madame et Monsieur. Les déchets produits sont traités de la manière suivante :

- Les graisses sont évacuées à l'UTMV (unité de traitement des matières de vidange)
- Les autres sous-produits sont évacués à la décharge Céron
- Les boues sont évacuées vers la nouvelle unité de valorisation ainsi que vers le CVO Le Robert (Centre de Valorisation Organique)

Le tableau ci-dessous regroupe les caractéristiques principales du parc des stations d'épuration pour l'année 2019 :

Commune	Nom station	Type	Dispositif de traitement	Capacité (EH)	Année	Filière boue
Fort-de-France	Dillon II	Boues activées	Biologique	60 000	1999	Mécanique
	Dillon I	Boues activées	Biologique	25 000	1990	Mécanique
	Godissard	Boues activées	Biologique	13 000	1981	Mécanique
	Lunette Bouillée	Boues activées	Biologique	450	1978	Vidangeur
	Les Charmilles	Boues activées	Biologique	200		Vidangeur
	Les Meynard	Boues activées	Biologique	30	1991	Vidangeur
	la fontanes	boues activées	biologique	150		vidangeur
	la jambette	boues activées	biologique	500		vidangeur
	les hammeaux de la vallée	Boues activées	biologique			vidangeur
	Les terrasses de balata	Boues activées	biologie		2014	vidangeur
Lot Modeste	Boue activée	Biologique	150			
<b>TOTAL FORT-DE-FRANCE</b>				<b>98 770</b>		

 Mini-Stations

Données assainissement, Source: RA 2019 ODISSY

Le rapport d'ODISSY de 2019 fait état de la conformité des sites de traitement des eaux usées (STEU), sur la commune de Fort-de France les 7 sites sont référencés et classés par la DEAL :



STEU	Capacité nominale en FH	Conformité globale équipement au 31/12/2019	Conformité globale performance en 2019	Conformité réseau
FORT DE FRANCE DILLON 2	60000	oui	non	non
FORT-DE-FRANCE-POINTE DES NEIGES	30000	non	non	non
FORT-DE-FRANCE-DILLON 1	25000	oui	non	non
FORT-DE-FRANCE-GODISSARD	13000	oui	Oui	non
FORT-DE-FRANCE-ACAJOU	5000	non	Non	non
FORT-DE-FRANCE-LONG PRÉ	1200	non	non	non
FORT-DE-FRANCE Lunette Bouillée	500	non	non	non

De plus sur les 8 mini-stations de nouvelles réglementations s'appliquent : « il est exigé d'avoir une mesure de débit en continu ». Des travaux sont donc à réaliser à ce niveau-là.

### L'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif concerne 60 de la population de l'île. Sur le territoire de la CACEM, ce service est assuré par ODYSSI.

D'après les estimations réalisées, les émissions des dispositifs d'assainissement autonome sont environ 10 fois plus importantes que les flux issus des stations d'épuration. A cela s'ajoute les diagnostics en cours laissent présager que près de 90% des systèmes d'assainissement individuels ne sont pas efficaces et/ou pas aux normes.

L'assainissement non collectif étant la source principale d'émission des nutriments et des matières organiques sur de nombreux cours d'eau (c'est le cas notamment pour la rivière Madame). Cependant, l'assainissement non collectif n'est pas considéré comme une pression significative sur les masses d'eau souterraines.

Les indicateurs du rapport ODYSSI de 2016, 2017 et 2019 concernant l'assainissement non collectif sont les suivants :

<b>INDICATEURS</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Evolution 2018/2019</b>
<i>Estimation du nombre d'habitants non desservis par un réseau de collecte des eaux usées</i>	36 169	35 489	34 925	34 383	33 777	31 443	-6,91%
<i>Nombre de foyers raccordés à l'assainissement non collectif</i>	14 421	14 730	14 734	14 734	14 474	13 474	-6,90%
<i>Nombre de dossiers de contrôle reçus</i>	248	232	210	229	245	228	-6,93%
<i>Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur modifié suite à l'arrêté du 21/03/2019)</i>	13%	13%	13%	13%	13%	33%	+ 20pts
<i>Diagnostic assainissement réalisés dans le cadre de transactions immobilières</i>	114	127	118	133	154	134	-12,99%

### **Un premier zonage d'assainissement communal...**

La CACEM, depuis le transfert de compétence a élaboré un programme d'assainissement communautaire, approuvé le 8 avril 2011 (délibération ci-après) afin que la mise en œuvre et l'exploitation des dispositifs d'assainissement soit d'une meilleure efficacité.

#### **Extrait du rapport final du Programme d'assainissement communautaire – Saunier et associés** **Préambule :**

Afin de mettre en place une programmation des travaux d'assainissement cohérente avec la politique d'aménagement des villes, la CACEM a souhaité l'élaboration d'un document de synthèse des différents schémas d'assainissement.

Cette programmation des travaux d'assainissement, soumis à la CACEM, répond à trois grandes préoccupations propres à la mise en place d'une politique de développement durable à savoir :

- Garantir à la population, l'évacuation et le traitement des eaux usées, sans soucis,
- Protéger les milieux naturels superficiels (cours d'eau, baie des flamants) et souterrains (nappe phréatique et alluviale)
- Anticiper la croissance démographique et économique de la ville de Fort-de-France et de ses communes limitrophes saint-Joseph, le Lamentin, Schoelcher

La mise en place du contrat de baie de la CACEM souligne la volonté de restaurer la qualité de la baie de Fort-de-France. L'assainissement, pour répondre aux objectifs de qualité doit s'engager dans une phase de profonde transformation, de la collecte au traitement en station d'épuration.

Dans le cadre du schéma intercommunal, le devenir des eaux usées a été analysé sur la base des zonages des communes du Lamentin, de saint-Joseph et de Schoelcher et du schéma directeur d'assainissement de Fort-de-France.

L'objet final est de présenter :

- Les extensions de réseaux de collecte et des capacités de traitement par tranches prévisionnelles pressenties pour chaque commune,
- Le programme sommaire de la gestion et du contrôle ou du raccordement des mini-stations privées.

Suite à ce programme, il est proposé un chiffrage de chaque opération et une actualisation de la programmation et des coûts des opérations envisagées dans les zonages réalisés en 2001, 2002 et 2003 pour les communes du Lamentin, de Schoelcher et Saint-Joseph. Les données récentes du schéma directeur d'assainissement de Fort-de-France seront reprises.

#### **Programme d'assainissement de la CACEM / Rapport final**

Seules les parties relatives à Fort de France ont été extraites:



## 1. EXTENSIONS DE RESEAUX

Deux horizons ont été considérés pour la réalisation des travaux d'extension de réseau.

- Le premier horizon est prévu à 2015. Il va permettre à la fois la résorption des quartiers non assainis collectivement, situés au sein d'une zone assainie collectivement, et l'extension des réseaux dans les quartiers où l'habitat est dense et pour lesquels leur raccordement ne présente pas ou peu de contraintes.
- Le second horizon, prévu à 2025, va permettre la résorption des installations d'assainissement non collectif et notamment les mini-stations. Actuellement, celles-ci présentent un fonctionnement souvent médiocre à l'origine de pollutions chroniques du milieu naturel. Ce second horizon va permettre également à la commune de Fort de France de se mettre en cohérence avec son périmètre d'agglomération.

### 1.1.1 Horizon 2015

Il est prévu de raccorder près de :

- 800 Equivalents Habitants (Eq-Hab) sur le réseau de Châteauboeuf : répartis sur trois zones de résorption de l'assainissement non collectif en zone collectif. Ces extensions sont présentées sur le plan et sont nommées de C1-EXT15 à C3-EXT15.
  - 3 090 Eq-Hab sur le réseau de la station de Godissard : répartis en 2 extensions de réseaux. Le secteur Morne Coco (G2-EXT15) est en fait une extension qui va se mettre en place en même temps que le projet d'aménagement des terrains « Peslage » mené par la commune de Fort de France. Tandis que l'extension de Ravine Vilaine (G1-EXT15) est un projet en cours qui va permettre de résorber trois mini-stations privées présentant un fonctionnement peu fiable en comparaison d'un assainissement collectif (Plateau Tiberge, Résidence des Iles, résidence Tire d'ailes).
  - 980 Eq-Hab seront transféré du bassin de collecte de la Pointe des Nègres vers la station de Dillon. Ce transfert sera fait depuis le poste de refoulement de Texaco. Au niveau de ce poste, le refoulement vers la Pointe des Nègres sera abandonné suite à la mise en place d'un refoulement en direction du poste de refoulement de la Pointe Simon.
  - 6 890 Eq-Hab sur la tranche I de la station de Dillon : répartis en 7 extensions disséminées sur Fort de France qui sont des zones de résorption d'assainissement non collectif. Ces extensions sont présentées sur le plan et sont nommées de D11-EXT15 à D17-EXT15. L'extension D11 va exclusivement permettre la suppression de la station 6 LES la Meynard qui se situe dans une zone relativement dense, de surcroît à proximité du CHU de la Meynard.
  - 11 250 Eq-Hab sur la tranche II de la station de Dillon : répartis en 13 extensions disséminées sur Fort de France. Ce sont des zones de résorption d'assainissement non collectif. Ces extensions sont présentées sur le plan et sont nommées de D21-EXT15 à D213-EXT15. L'ensemble de ces extensions va permettre de résorber 19 mini-stations (Forum Dillon, Centre Militaire, Lycée Schoelcher, Centre commercial, CCIM bâtiment, CCIM sanitaire, France Télécom, pointe des grives, France Télécom, Etang Z'abricot, Multicap, Restaurant la Terrasse, roche union, Cyclades, Kerilia, amaryllis, goyaves, corail, rue de l'union, crosma, fort de la Pointe des Nègres) et de démanteler 1 fosse septique posée pour assainir un immeuble rue de l'union.
- *Sur Fort de France, il est prévu d'ici à 2015 de raccorder près de 22 000 Eq -hab via 25 extensions et de supprimer 28 mini stations. Cela représente en se projetant sur la base de la part assainissement du prix de l'eau (2007) une recette de 104 M€ sur 50 ans.*

### 1.1.2 Horizon 2025



# Elimination des déchets

## Quantité de déchets produit à l'échelle de la CACEM

Dans le cadre du transfert de la compétence environnement de la commune de Fort-de-France à la Communauté d'Agglomération Centre de la Martinique, le ramassage et le traitement des déchets de la commune est assurée par la Communauté. Le territoire foyalais est couvert par plusieurs plans de gestion des déchets. Tous ont vocation à stabiliser la production de déchets, encadrer le stockage, le transport et valoriser, si possible, les déchets localement ou en métropole.

En ce qui concerne la production des déchets ménagers et assimilés, à l'échelle de la CACEM, chaque habitant génère 473 kg annuellement dont près de 77 d'ordures ménagères résiduelles. Le volume de déchets produit se répartit de la façon suivante :

- 363 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles
- 13 kg/hab/an issus de la collecte sélective des recyclables
- 8 kg/hab/an issus de la collecte sélective du verre
- 19 kg/hab/an de biodéchets
- 65 kg/hab/an d'encombrants
- 4 kg/hab/an de déchets dangereux

Sur le territoire de la CACEM, quatre types de collecte sont organisés à destination des ménages la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective des emballages ménagers, la collecte des encombrant et des dépôts sauvages et enfin le vidage des bennes métalliques mises à disposition. Les ordures ménagères résiduelles (Omr) sont collectées en porte à porte, les matériaux secs recyclables sont collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire tandis que le verre et les bio-déchets sont collectés intégralement en points d'apport volontaire.

## La collecte des ordures ménagères et des recyclables

Pour l'ensemble de la Martinique, c'est le Syndicat Martiniquais pour le Traitement et de la Valorisation des Déchets (SMTVD) qui se charge du traitement.

Au niveau de la commune de Fort de France, du fait de la densité dans l'hyper centre et de la difficulté induite d'y implanter des équipements de pré collecte et collecte, est apparu une problématique liée à la prégnance des déchets des commerçants (films plastiques, palettes...).

Toutefois, les projets suivants sont en cours de réflexion au niveau de la CACEM :

- Une densification optimisée des Point d'Apport Volontaire pour la collecte des recyclables secs ;
- Une mise en place d'un maillage de bloc-bacs habillés (pour intégration à l'environnement) pour une meilleure collecte de proximité des OM, dans des zones étudiée.

Compte-tenu de la superficie et de la disponibilité réduite du foncier, le traitement des déchets se fait de manière mutualisée à travers des installations gérant en tout ou partie les flux de l'île. Dans ce cadre, le traitement des déchets de Fort-de-France s'appuie sur les infrastructures suivantes :

- **Le centre de tri de Ducos** « Martinique Recyclage » pour les recyclables secs des ménages et les déchets pré-triés des activités économiques. Ce site est exploité par le Groupe Seen. La

capacité nominale totale du centre de tri pour la collecte séparée (capacité liée au process installé) sur le département est de l'ordre de 12 500 t/an. Les tonnages de collecte séparée des propres et secs, en 2012 en Martinique, sont encore bien inférieurs à la capacité technique du centre de tri, s'expliquant par le faible taux de captage de ces collectes séparées.

- **L'Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets (UTVD)** implantée au Morne Dillon à Fort-de-France. Son exploitation a été confiée à un partenaire privé, la Martiniquaise de Valorisation. L'UTVD a la double vocation de traiter les déchets ménagers et de produire de l'électricité. Environ 400 kWh/tonne incinérée sont produits par l'usine, dont 100 kWh/tonne servent à sa propre autonomie énergétique. Le surplus d'électricité est revendu à EDF. L'installation est dimensionnée pour traiter 112 000 tonnes de déchets par an, avec une fosse de stockage des déchets de 2 600 m<sup>3</sup>. L'usine possède également une chaîne d'alimentation séparée pour les Déchets d'Activités de soins à Risques Infectieux (DASRI). En sortie, le procédé d'incinération de ces déchets génère deux types de déchets: d'une part des mâchefers (22 000 tonnes/an) enfouis à Petit Galion ou valorisés en BTP et d'autre part des résidus d'épuration des fumées (REFIOM) qui sont conditionnés en big-bag et expédiés en Métropole pour un stockage en Centre de Stockage de Déchets Ultimes.
  
- **L'Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)** à Petit Galion prévu pour l'enfouissement des seuls déchets ultimes (déchets non valorisables ni en matière, ni en énergie). La capacité du site est de 100 000 t/an (objectif ramené à 70 000 T/ an par la participation de tous aux filières tri et valorisation existantes).
  
- **Le Centre de Valorisation Organique du Robert (CVO)**. L'installation exploitée par Idex Environnement regroupe deux filières : méthanisation et compostage. Le CVO dispose d'une capacité de traitement de 15 à 20 000 t/an de déchets verts, de 3 000 à 5 000 t/an de boues de station d'épuration par compostage, de 3 000 t/an de DIC-bio solide et 1 000 t/an de DIC-bio liquide par méthanisation et enfin de 16 000 t/an de FFOM.
  
- **Le Parc technologique et environnemental de la Trompeuse à Fort-de-France**, en projet à ce jour. Ce site accueillera des activités de valorisation des déchets, valorisation énergétique et recherche et développement. Ce site gèrera notamment les biodéchets collectés sur le secteur de la CACEM et orientés vers le CVO du Robert (environ 6 000 t/an) et comprendra également un broyeur pour les encombrants, un compacteur pour les cartons (2 000 t/an) et une recyclerie.

## Déchetteries

La CACEM dispose de deux déchetteries sur son territoire, à Fort-de-France et à Schoelcher. Toutes deux sont gérées par le Syndicat Martiniquais pour le Traitement et de la Valorisation des Déchets (SMTVD). Compte-tenu de la densité urbaine et de population sur ce territoire, ce maillage est insuffisant : 1 déchetterie pour plus de 50 000 habitants, contre 1 déchetterie pour 36 000 habitants à l'échelle de la Martinique. Face à cette vulnérabilité, le Plan de Prévention et de Gestion des

Déchets prévoit l'implantation de nouvelles infrastructures dont une déchetterie et une recyclerie à Fort de France. L'implantation de ces nouveaux sites est également identifiée dans le SCoT de la CACEM comme un levier d'action pour limiter les impacts sanitaires, environnementaux et paysagers dus aux éventuels dépôts sauvages (création de deux déchetteries au Lamentin, une à Fort de France, et une à Saint Joseph déchetterie de la ZAE Choisy Choco). La ville de Fort de France a d'ores et déjà proposé deux sites pour l'implantation d'un nouvel équipement Floréal et Volga.

### **Autres déchets du secteur privé**

Pour les déchets d'activité de soin à risques infectieux (coupants), les DASRI, depuis 2014 deux filières, l' E-Compagnie, filiale de la SEEN, et l'association Azur Environnement, organisent la récupération des déchets auprès des praticiens médicaux.

Les déchets industriels spéciaux sont collectés par l'association TDA pour les batteries et la collecte des huiles usagées est assurée par un réseau de conteneurs mis à disposition des usagers. Les huiles usagées collectées par E-compagnie sont ensuite conditionnées et expédiées en métropole par l'intermédiaire de la SARA, ce dispositif est financé par une taxe sur les carburants. La société METALDOM est quant à elle en charge de la récupération et du recyclage des métaux spéciaux avec une unité de récupération spécifique. Il n'existe aujourd'hui aucune filière pour la collecte et le traitement des piles et accumulateurs et autres déchets toxiques en quantités dispersées (peintures, encres, colle, résine, vernis, solvants, aérosols).

En ce qui concerne les déchets liés aux activités de BTP, la collecte est gérée par des prestataires privés: le groupe MONPLAISIR, et ses filières E-COMPAGNIE, EVEA, et METALDOM, le groupe FIGUERES, et son entreprise FIGUERES SERVICES et enfin le groupe PLASTIC OMNIUM, et sa filiale CARAÏBES COLLECTE COLLECTIVITES.

### **Des actions pour réduire la production de déchets et améliorer le tri**

Le 10 février 2011, la CACEM a signé un Accord Cadre de Partenariat Pluriannuel avec l'ADEME intitulé «**Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets**» pour une durée de 5 ans.

À l'issue de cet accord-cadre, l'ADEME et la CACEM ont souhaité engager une réflexion sur la suite via une étude de préfiguration au Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC).

Enfin, le SCoT de la CACEM prévoit que soient réalisés, dans toute opération d'habitat collectif, des locaux de stockage des déchets aisément accessibles pour les usagers. Leur dimensionnement sera adapté à la quantité de déchets potentiellement produite, ainsi qu'au volume des déchets potentiellement produits, et permettra d'accueillir les dispositifs de collecte de chaque filière collectée (ordure ménagère, collecte sélective...).